

# COMMUNE DE WEITBRUCH

## PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal du 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à 19h00 le conseil municipal de la commune de WEITBRUCH, légalement convoqué le 22 janvier 2024 s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence du maire Damien HENRION

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>23</b>
--	-----------

<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>17</b>
-------------------------------------	-----------

Monsieur le Maire, HENRION Damien

Mesdames et Messieurs les Adjointes au Maire : SUSS Jean-Marc, STEINMETZ Brigitte, KREBS Jean-Claude, GELDREICH Angèle, PFRIMMER Jean-Marc

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :

WOLFF Germain, RIEHL Brigitte, DEBUS Bruno, KOST Véronique, SCHNEIDER Mathieu, HERRMANN Murielle, MERINO Esther, FAULLIMMEL Eddy, MULLER Elodie, SPITZ Philippe, ANTON TOSTAIN Laëtitia

<b>Absents excusés avec pouvoir</b>	<b>3</b>
-------------------------------------	----------

Mme VOLLMER Karin donne pouvoir à Mme RIEHL Brigitte

M. SCHNEIDER Bruno donne pouvoir à M. HENRION Damien

Mme ZELLER RUTTER Gaëlle donne pouvoir à M. SPITZ Philippe

<b>Absents excusés</b>	<b>2</b>
------------------------	----------

Mme MERCKLING Stéphanie, M. KLEIN-KOBI Sébastien

<b>Absente</b>	<b>1</b>
----------------	----------

WERLE Sarah

**Quorum** : calcul du quorum :  $23 : 2 = 11,50$  arrondi à l'entier supérieur 12.

Avec 17 membres présents à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Marie-Thérèse WEISBECKER, Directrice Générale des Services.

Le maire accueille les conseillers municipaux puis entame l'ordre du jour.

### **Ordre du jour :**

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente
2. Chasse – renouvellement des baux de chasse pour la période du 2024-2033 -  
Approbation du locataire suite à l'adjudication du 12 février 2024 et détermination des conditions de la 4<sup>ème</sup> adjudication publique

#### **1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2024 a été transmis le 9 février 2024

Des observations peuvent être formulées par écrit avant la séance ou oralement lors de cette dernière conformément au règlement intérieur.

Le maire précise qu'il n'y a pas eu d'observations écrites et demande s'il y a des observations orales,

Comme il n'y en a pas, le maire soumet au vote l'adoption du procès-verbal.

#### **Le conseil municipal**

**ADOpte à l'unanimité**

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2024.

#### **2. Chasse – renouvellement des baux de chasse pour la période du 2024-2033**

- I. Approbation du locataire du lot n° 4
- II. Détermination des conditions de la 4<sup>ème</sup> adjudication publique pour le lot n° 3

Le maire donne la parole à Jean-Claude KREBS qui expose ;

La 3<sup>ème</sup> adjudication de chasse a eu lieu le 12 février 2024 ; le lot n° 4 a été adjugé à 5.500 € et Monsieur WILLMANN a utilisé son droit de priorité. Il n'y a pas eu d'enchères pour le lot n° 3, il a été déclaré infructueux. Une 4<sup>ème</sup> adjudication doit être organisée.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Environnement,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 19 octobre 2023, portant approbation de la constitution et du périmètre des lots de chasse, des caractéristiques des lots, du choix du mode de location, des conditions particulières, des conventions de gré à gré pour les lots n°1 et N°2, l'adjudication publique pour les lots n°3 et n°4 avec un droit de priorité demandé pour les deux lots

**Vu** les délibérations du conseil municipal en date du 23 novembre 2023 et 8 février 2024 portant agrément des candidats pour les lots n°3 et n°4,

**Vu** la proposition de la commission *communale* de location en date du 12 février 2024.

## **I. Approbation du locataire du lot n°4**

### **Le conseil municipal,**

Après avoir constaté la recevabilité du dossier de candidature de M. WILLMANN pour le lot n°4 et la proposition d'attribution formulée par la commission de location :

#### **DECIDE à l'unanimité**

- **D'approuver** le contrat de location joint en annexe, à conclure avec M. WILLMANN Jean-Pierre pour un loyer de 5.500 € /an
- **D'autoriser** le maire à signer le bail de location de la chasse communale.

## **II. Détermination des conditions de la 4ème adjudication publique pour le lot n°3**

### **Le conseil municipal,**

Après délibération,

#### **DECIDE à la majorité**

De fixer les conditions de l'adjudication comme suit :

- \* la date de l'adjudication : mercredi 13 mars 2024 à 18h00 en mairie
- \* la date limite de réception des nouvelles candidatures : mardi 5 mars 2024 à 12h00
- \* la date de la réunion de la 4 C : jeudi 7 mars 2024 à 11h00 en mairie pour valider les nouvelles candidatures, si nécessaire
- \* la date du conseil municipal : jeudi 7 mars 2024 à 19h00 pour valider les nouvelles candidatures si nécessaire
- \* le montant de la mise à prix : 8.500 €
- \* le montant de réserve : 8.500 €

De préciser que le conseil municipal prévu le jeudi 14 mars 2024 à 19h00 pourra valider l'adjudicataire éventuel.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt la séance à 19h30.



Le Maire,  
Damien HENRION

Délibérations transmises en Sous-préfecture le 16 février 2024.  
Délibérations mises en ligne sur le site internet le 16 février 2024.



La secrétaire de séance,  
Marie-Thérèse WEISBECKER